

STANISŁAW SUCHODOLSKI

L'USAGE DE LA MONNAIE À L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE*

Les fondements de la numismatique mérovingienne ont été posés en même temps par Auguste de Belfort, Maurice Prou et Raymond Serrure il y a plus d'un siècle¹. Leurs recherches ont été continuées par de nombreux savants parmi lesquels il y a lieu de mentionner en premier lieu Adrien Blanchet et Pierre Le Gentilhomme ainsi que, de nos jours, Jean Lafaurie et Philip Grierson².

D'une part, les chercheurs cités se sont proposés de réunir et de classer les sources de base sous la forme de monnaies, également dans le contexte des trouvailles. On a mis l'accent sur l'identification des émetteurs en identifiant les noms de lieux indiqués sur les monnaies avec des noms de lieux actuels. D'autre part ces auteurs se sont efforcés de déceler les principes ayant régi le monnayage et de restituer l'histoire de la monnaie compte tenu des sources écrites conservées.

Les fonctions remplies par la monnaie aussi bien dans l'État que dans la société ne se sont pas vu consacrer autant d'attention. Il est vrai qu'on a souvent fait remarquer le rôle restreint de la monnaie en circulation en tant que

* Text présenté en 1997 à Isernia (programme d'European Science Foundation: The transformation of the Roman World).

¹ A. de Belfort, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, vol. I–V, Paris 1892–1895; M. Prou, *Les monnaies mérovingiennes (Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale)*, Paris 1892 (Graz 1969); A. Engel, R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge*, t. I, Paris 1891 (Bologna 1964).

² A. Blanchet, *Manuel de numismatique française*, vol. I, *Monnaies frappées en Gaule depuis les origines jusqu'à Hugues Capet*, Paris 1912; P. Le Gentilhomme, *Mélanges de numismatique mérovingienne*, Paris 1940; cf. R. Lafaurie, *Bibliographie des travaux de Jean Lafaurie*, dans: *Mélanges de numismatique d'archéologie et d'histoire offerts à Jean Lafaurie*, Paris 1980, p. 17–21; P. Grierson, M. Blackburn, *Medieval European Coinage, I, The Early Middle Ages (5th–10th centuries)*, Cambridge 1986. Voir aussi: A.M. Stahl, *The Merovingian coinage of the region of Metz* (Numismatica Lovaniensia 5), Louvain-la-Neuve 1982 ainsi que G. Depeyrot, *Le numéraire mérovingien*, I–V, Wetteren 1998–2001 (Moneta 10, 11, 13, 14, 22).

conséquence de sa valeur élevée qui la prédestinait à la thésaurisation. On a également souligné l'importance de la monnaie dans le système de perception des impôts et des tonlieux ainsi que dans le commerce à longue distance³.

Il n'est cependant toujours pas clair quand et dans quel but la quantité relativement considérable de monnaies fut produite, selon quel principe et comment elles étaient distribuées. Il reste enfin à élucider comment on s'en servait dans la pratique. A part la sphère de l'économie, il faut, comme à d'autres époques et dans d'autres pays, prendre en considération la sphère du culte et l'usage fait des monnaies en tant qu'ornements et même en tant que matériel pour fabriquer ceux-ci.

Nous disposons de deux sortes de sources : les sources écrites et les sources matérielles sous la forme des monnaies elles-mêmes ainsi que des trouvailles dans lesquelles elles étaient représentées. Les textes sont malheureusement peu nombreux et assez laconiques, parfois aussi peu clairs, ce qui d'ailleurs peut être la conséquence du fait qu'il nous en est parvenu seulement des copies tardives. J'ai à l'esprit avant tout les *Leges barbarorum* et cette source fondamentale pour notre sujet qu'est la *Vita S. Eligii*, mise à contribution à maintes reprises (MGH SRM IV, 1902, p. 681)⁴.

Les trouvailles sont, bien entendu, incomparablement plus nombreuses. Il est cependant rare qu'elles constituent des sources pleinement valables, et ce du fait de leur état incomplet et du manque d'information sur leur contexte archéologique. Cela se rapporte non seulement aux trésors mais aussi aux trouvailles de monnaies isolées.

Je reviendrai sur ces questions plus tard; pour le moment, je voudrais rappeler brièvement les principaux faits relatifs à la monnaie mérovingienne. Le premier point demandant à être souligné c'est le temps relativement long pendant lequel elle fut émise. Cette époque compte approximativement 250 ans et s'étend de 500 environ à 750 environ. Il est évident qu'elle ne saurait être considérée dans sa totalité, des changements importants s'étant produits pendant sa durée. Philip Grierson y a distingué trois périodes principales: 1. celle de la monnaie pseudo-impériale et royale, de 500 environ à 587 environ, 2. celle de la monnaie d'or signée par les monétaires, de 587 environ à 670 environ, 3. celle de la monnaie d'argent, de 670 environ à 750 environ⁵.

³ Voir p.ex. W. Bleiber, *Naturalwirtschaft und Ware-Geld-Beziehungen zwischen Somme und Loire während des 7. Jahrhunderts* (Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte, Bd. 27), Berlin 1981; P. Berghaus, *Wirtschaft, Handel und Verkehr der Merowingerzeit im Licht numismatischer Quellen*, dans: *Untersuchungen zu Handel und Verkehr der vor- und frühgeschichtlichen Zeit in Mittel- und Nordeuropa*, III, Göttingen 1985, p. 193–213.

⁴ Voir aussi Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, MGH SRM, I,1, 1937–1942, 1951 — cf. F. Kloss, *Goldvorrat und Geldverkehr im Merowingerreich* (Veröffentlichungen des Seminars für Wirtschafts- und Kulturgeschichte an der Universität Wien hg. von A. Dopsch, 5), Baden-Brünn 1929 [Aalen 1978].

⁵ Grierson, Blackburn, *Medieval European Coinage*, p. 90.

Les débuts de la frappe de monnaies d'or datent du règne de Clovis. Il s'agissait d'imitations des *solidi* et des *tremisses* byzantins contemporains (fig. 1–2). Plus anciennes sont de petites pièces d'argent d'un poids d'environ 0,1 à 0,2 g, datées d'aussi loin que la seconde moitié du V^e siècle, mais dont le caractère n'est pas tout à fait clair (fig. 3).

Les monnaies frappées au nom de l'empereur se sont maintenues jusqu'au VII^e siècle, mais seulement en Provence. Sur le reste du territoire elles ont été remplacées par des monnaies aux noms des rois, introduites pour la première fois par Théodebert (534–548), petit-fils de Clovis (fig. 4, 5). En plus de monnaies d'or, ce roi a émis des monnaies d'argent et de bronze. Des émissions royales de ce genre ont été frappées sur une petite échelle jusqu'à la seconde moitié du VII^e siècle, en particulier dans les grands centres (Paris, Tours, Orléans, Reims, Limoges) et en Provence (fig. 8).

Il existe en outre des monnaies royales sur lesquelles le nom du roi a été remplacé par le nom du monétaire. Il n'y a cependant aucun doute qu'elles aient été émises sur l'ordre du roi, comme l'attestent les légendes sur le revers des pièces: IN PALACIO, IN SCOLA RE[*gia*], RACIO DOMINI, RACIO FISCI.

Ces monnaies constituent comme un passage vers les *tremisses* du deuxième groupe, caractérisés par le nom du seul monétaire. Ces derniers sont incontestablement les plus nombreux parmi les frappes mérovingiennes, leur quantité dépassant plusieurs fois celle de toutes les autres espèces.

On connaît au total plus de 1600 noms de monétaires qui sont associés à environ 1200 noms de lieux. Parmi ceux-ci il y a aussi bien les centres politiques et religieux les plus importants appelés *civitates* que d'autres, plus petits, définis comme *vicus*, *portus*, *castrum*, *castellum*, *villa* ou encore des domaines privés que n'accompagne aucune définition. Les noms de lieux sont souvent accompagnés du verbe FIT ou FITUR ce qui se laisse traduire comme „[cette monnaie] est fabriquée dans tel lieu”.

Un groupe à part est constitué par les monnaies portant les noms d'institutions ecclésiastiques: de cathédrales épiscopales (RATIO ECCLESIAE), de basiliques (ex.: RACIO BASILICI SCI MARTINI à Tours), de monastères (ex.: IN HONORE SCI MAURICI MARTI[ris] à Agaune) et aussi, sporadiquement, les noms d'évêques⁶ (fig. 12).

Depuis déjà plus d'un siècle la discussion se poursuit sur les fonctions remplies par les monétaires, sur l'organisation du monnayage et son objectif. Aujourd'hui il n'y a plus de doute que les monétaires n'étaient pas de simples ouvriers fabriquant eux-mêmes les monnaies, du moins dans les ateliers de quelque importance. On connaît des pièces signées par un même monétaire et dont les coins ont été exécutés par différents graveurs. Et inversement, on reconnaît la

⁶ Cf. J. Lafaurie, *Monnaies épiscopales de Paris à l'époque mérovingienne*, Cahiers de la Rotonde, 20, p. 61–99.

main d'un même graveur sur des coins portant différents noms de monétaires qui, de surcroît, ont travaillé dans différents lieux.

Les *monetarii* étaient plutôt des personnages de marque responsables de la production monétaire d'une région. Il va de soi qu'ils ne jouaient pas tous le même rôle. Il serait difficile de comparer saint Éloi, conseiller de Clotaire II et de ses successeurs, puis évêque de Noyon⁷ (fig. 7), ou son maître Abbo de Limoges ou enfin les responsables des grandes *officinae* fonctionnant dans les villes situées sur les rives du Rhône (fig. 6) aux monétaires dont les noms apparaissent de façon sporadique sur les coins d'ateliers ruraux. Seuls les premiers étaient liés de façon permanente aux lieux qui figurent sur leurs coins alors que les autres devaient se déplacer en cas de besoin.

Nous arrivons à cette conclusion en étudiant les liaisons de coins des monnaies portant d'un côté le nom d'un même monétaire et de l'autre, sur divers exemplaires, les noms de deux ou même trois localités. Celles-ci étaient généralement situées à proximité l'une de l'autre, mais il arrivait aussi que les distances qui les séparaient étaient plus grandes et comptaient des dizaines ou même des centaines de kilomètres.

De ces liaisons, découvertes il y a déjà près de 30 ans par Jean Lafaurie⁸, il ressort que les mêmes monétaires ont travaillé dans des lieux très différents, tels que cité épiscopale — *civitas (Augustedunum)*, *vicus (Nontoeco, Vicco)* ou domaine privé (*Alviaco, Gaciaco*). Ils ne dépendaient donc pas d'un propriétaire foncier mais venaient chez lui de l'extérieur. Les coins, et sans doute aussi d'autres outils portables constituaient leur propriété et ils n'en laissaient pas l'usage à leurs confrères. Les cas où deux monétaires se sont servis d'un même coin portant un nom de lieu se produisaient probablement lorsque dès la mort d'un monétaire ses fonctions étaient reprises par son successeur.

Une autre interprétation des liaisons de coins différents, selon laquelle un gros atelier établi aurait travaillé pour les besoins des habitants d'autres localités, semble beaucoup moins probable. Elle est démentie par les légendes figurant sur les coins associés dont il ressort que les monnaies en question ont réellement été fabriquées dans les localités mentionnées et n'y ont pas seulement été distribuées.

Les monétaires étaient liés à la perception des impôts comme nous l'apprend la *Vie de saint Éloi* mise par écrit par son disciple saint Ouen. Ils fondaient l'or perçu pour le purifier, car c'est seulement sous cette forme qu'il était envoyé au trésor royal.

Cependant, de ce texte, il ne ressort nullement que les monétaires eux-mêmes eussent perçu les impôts. Ils n'étaient pas des fonctionnaires royaux. La situation de saint Éloi devait être exceptionnelle, toutefois il remplissait plutôt

⁷ J. Lafaurie, *Eligius monetarius*, *Revue num.* XIX, 1977, p. 111–151.

⁸ J. Lafaurie, *Liaisons de coins de quelques monnaies mérovingiennes*, *Bulletin de la Société Française de Numismatique*, 1969, p. 429–432.

des fonctions supérieures dans le système de monnayage qu'il s'efforçait d'uniformiser et de centraliser.

D'autre part, les monétaires devaient être, de quelque manière que ce soit, subordonnés au pouvoir central ou, plus souvent, à ses représentants locaux et devaient, probablement, payer des taxes forfaitaires en échange de la possibilité d'exercer leur métier lucratif. Il est probable aussi que les fonctionnaires royaux avaient recours aux services des monétaires en tant que spécialistes du traitement des métaux précieux.

De ces considérations il découle qu'à l'époque mérovingienne nous avons affaire à :

1. la monnaie royale au sens strict, émise au *palatium* ainsi que dans des institutions et des domaines royaux, et probablement aussi dans certaines villes (Paris, Marseille, Arles),
2. la monnaie „urbaine”, frappée sous les auspices de l'administration locale (fig. 11). Il y a lieu de ranger également dans ce groupe la monnaie fabriquée dans les *vici* ou les *portus*,
3. la monnaie ecclésiastique, émise par diverses institutions ecclésiastiques (fig. 12),
4. la monnaie privée, frappée par les grands propriétaires fonciers pour leurs domaines.

Toutes ces monnaies, indépendamment de leur origine, devaient être en circulation dans le pays tout entier. C'était possible grâce aux garanties offertes par les émetteurs aux usagers de la monnaie. Ces garanties étaient données de deux manières: en précisant la personne du producteur et le lieu de production, c'est-à-dire en situant l'acte de monnayage dans l'espace et en quelque sorte, dans le temps, ce qui permettait d'identifier l'auteur éventuel d'une fraude. (Le fait que des fraudes étaient réellement commises est attesté par les pièces fausses qui nous sont parvenues).

Le plus souvent le producteur nommé sur la monnaie est le monétaire. C'est seulement dans certaines émissions du premier et du troisième groupe que les noms des monétaires sont remplacés par ceux des personnes ou des institutions représentant l'autorité émettrice. Dans ce cas, ces dernières prenaient elles-mêmes la responsabilité de la quantité et de la qualité du métal précieux contenu dans la monnaie.

Les grosses *officinae* travaillaient sans doute de manière continue ou avec de brèves interruptions. Il n'en était pas de même des petits ateliers qui ne frappaient la monnaie que de temps à autre. La *Vita S. Eligii* nous apprend que les monnaies achevaient leur destin dans le creuset du monétaire après la levée de l'impôt.

La question se pose de savoir quand et dans quelles circonstances on commençait la frappe. Il est peu probable qu'on le fit aussitôt après la refonte des monnaies anciennes. Si on l'admettait, cela signifierait que les noms de lieux sur les pièces définissent le lieu de provenance de l'impôt et non nécessairement

celui de frappe. Cette hypothèse se trouve démentie aussi bien par les expressions FIT, FITUR que par notre unique source, la *Vita S. Eligii*, qui parle nettement de l'envoi au trésor de l'or non monnayé.

On peut toutefois se demander à quel point la situation décrite dans ce texte était typique du royaume tout entier. Dernièrement, Philip Grierson a émis l'hypothèse qu'étant donné la faiblesse du monnayage des rois, ces derniers se servaient également de monnaies frappées par d'autres émetteurs et de ce fait celles-ci échappaient à la refonte⁹.

Si ce n'est après la levée de l'impôt, quand donc frappait-on la monnaie? Il n'y a pas de réponse sûre comme il n'y a sans doute pas eu de délais stricts de mise en service des ateliers monétaires; on les ouvrait en cas de besoin. Pour les populations, ce besoin était lié à la nécessité de payer les impôts ainsi que divers droits et amendes pécuniaires.

D'autre part, la monnaie était nécessaire afin de faire des achats, en particulier de produits de luxe, de rétribuer un travail ou un service, mais aussi pour thésauriser et faire toutes sortes de donations. Il va de soi que les marchands se servaient nécessairement de la monnaie.

Nous pouvons conjecturer qu'au moment où dans une région la monnaie devenait rare, on faisait venir un monétaire qui par la suite surveillait la fabrication de la monnaie à partir du métal apporté. Il voyageait (accompagné d'un ou de plusieurs assistants?) pour le moins avec ses coins mais il n'est pas exclu qu'il transportât aussi sur sa voiture des creusets et d'autres outils. Il pouvait également mettre en oeuvre les ressources locales en hommes et en matériel. Il est en tout cas certain que le processus de production d'une émission, limité par l'usure d'une paire de coins, n'était ni bien difficile, ni trop long.

Ce que la circulation monétaire était dans la pratique, du moins au niveau le plus bas et au niveau moyen, nous l'apprenons par les trouvailles de monnaies. On connaît environ 60 trésors et plus de 1000 trouvailles de monnaies isolées datés de l'époque mérovingienne. Ils sont très diversifiés aussi bien du point de vue de la chronologie et du lieu de découverte que de celui de la dimension et de la composition¹⁰.

Les conclusions qui se laissent tirer de leur étude sont les suivantes. Les monnaies fabriquées à partir de métaux différents ne sont pas présentes simultanément dans les trouvailles : elles ont des zones de circulation distinctes.

La zone de circulation la plus large était celle de la monnaie d'or qui circulait librement dans l'État tout entier et franchissait aisément ses frontières, en particulier vers le nord et le nord-est. La monnaie d'argent n'avait en général qu'une importance locale. Elle circulait principalement dans la région où elle était frappée, c'est-à-dire en Austrasie et dans la vallée du Rhône.

⁹ Grierson, Blackburn, *Medieval European Coinage*, p. 129.

¹⁰ Voir J. Lafaurie, *Les routes commerciales indiquées par les trésors et trouvailles monétaires mérovingiens*, dans: *Moneta e scambi nell'alto medioevo*, Spoleto 1961, p. 231-278.

La zone de circulation la plus restreinte était celle de la monnaie de bronze, produite uniquement dans le Midi, probablement à Marseille, et révélée dans cette même région uniquement par des trouvailles isolées.

L'absence de trésors de monnaies d'argent et de bronze des VI^e et VII^e siècles est frappante. Elle est due au fait que ces monnaies n'étaient pas un objet de thésaurisation. Il est permis d'en déduire qu'elles étaient frappées dans des quantités plus grandes que ne semble l'indiquer le nombre des exemplaires conservés jusqu'à nos jours. La thésaurisation des monnaies d'argent n'est apparue qu'au VIII^e siècle, donc lorsqu'elles sont devenues l'unique monnaie en circulation (fig. 9–13).

Il semble qu'il n'y ait eu aucune limitation du temps de validité des monnaies, et qu'elles fussent retirées de la circulation principalement par voie de refonte après la levée des impôts. En effet, dans les mêmes trésors on trouve des pièces dont les dates de frappe sont éloignées l'une de l'autre de plus de cent ans. Toutefois, la somme des monnaies les plus anciennes est d'habitude insignifiante et se limite à une, parfois à quelques pièces.

La grande majorité des monnaies provient des dernières 25, plus rarement des dernières 50 années avant la date d'enfouissement. Les cas contraires où ce sont les monnaies les plus récentes qui sont peu nombreuses, sont exceptionnels (Sutton Hoo, Bordeaux).

Les monnaies en circulation étaient pour la plupart de fabrication indigène. L'élément étranger était représenté par les monnaies byzantines et par leurs imitations produites par les Burgondes, les Ostrogoths et les Wisigoths voisins. Elles n'étaient sans doute pas identifiées par la masse des usagers qui ne les distinguaient pas de leur propre numéraire. Jusqu'à la moitié du VI^e siècle les monnaies importées furent assez nombreuses et parfois même elles prédominaient dans la circulation. Plus tard elles en ont été presque éliminées.

Outre le numéraire, il circulait également des flans monétiformes (fig. 13), des ornements complets ou fragmentés et des lingots. Ce phénomène était plus fréquent sur les territoires étrangers ou périphériques, en Angleterre et en Frise. Les disques en question qu'on peut regarder comme les imitations les plus primitives de monnaies présentent un intérêt particulier.

Les autres formes de monnaie impliquent l'usage de la balance. Cela se trouve attesté par la présence d'un nombre important de balances et de poids dans les tombes situées entre le Rhin et la Seine, de même que par les mentions des sources écrites sur le pesage de métaux précieux. Grégoire de Tours parle même de paiements effectués au moyen de lingots d'or (*Hist. Fr.* IV, 42).

Bien entendu, l'usage de la balance en cas de paiements effectués en métal non monétaire ou même en monnaies était accompagné de la pratique de compter les monnaies. Il est probable que dans la partie nord-est du royaume, moins romanisée, on avait plus souvent recours à la balance. Cela concerne en particulier les territoires situés à l'est du Rhin où il n'y avait pas d'ateliers. Il n'est toutefois pas possible de se rallier à l'opinion de Joachim Werner selon laquelle

le métal y était exclusivement pesé et la ligne séparant la „zone monétaire” où la monnaie était comptée de la „zone de pesage” correspond à la limite de la zone où l’on constate la présence de balances dans les tombes¹¹.

En effet, la balance permettait de contrôler la quantité du métal précieux dans la monnaie, même lorsque celle-ci était acceptée au nombre. Ici on peut rappeler l’ordre d’accepter les monnaies de bon poids que l’on trouve dans la loi des Burgondes (Loi Gombette)¹². De plus, les trouvailles de balances sont concentrées principalement entre la Seine et le Rhin, et donc dans une région où fonctionnaient de nombreux ateliers et qu’il serait difficile de ranger dans la zone de pesage.

Alors, comment déterminer les fonctions de la monnaie et évaluer le degré de son développement dans la Gaule mérovingienne? La monnaie, de même que le métal précieux sous d’autres formes, servait dans la plupart des cas à la thésaurisation. En dépit des apparences, le matériel numismatique ne fournit qu’une confirmation relativement faible de ce fait, en particulier dans certaines régions (la Neustrie, l’Aquitaine, la Gaule du sud après 580).

Les trouvailles sont plus nombreuses dans la partie nord-est du royaume, avant tout en Frise, et donc dans les régions moins romanisées, à l’élément germanique plus fort, et en même temps au développement plus faible de la monnaie dans les échanges. Nous pouvons en conclure que l’enfouissement de monnaies n’était pas une méthode typique de thésaurisation — mais au contraire, un procédé tout à fait sporadique.

Dans les conditions normales, les monnaies étaient conservées avec d’autres objets précieux dans les habitations de leurs propriétaires: rois, propriétaires fonciers, marchands, fonctionnaires, riches artisans et paysans. Grégoire de Tours nous apprend que Sigebert, un des rois des Francs ripuaires du temps de Clovis, avait une caisse spéciale (*arcellola*) pour amasser des monnaies d’or (*Hist. Fr.* II, 40). L’usage de diverses caisses à ces fins (*arca, regesturia, regestum*) est attesté également.

Les monnaies étaient aussi un moyen de paiement servant à régler des versements au profit des fonctionnaires et, d’autre part, à payer toutes sortes d’impôts, de redevances, de tonlieux et d’amendes. Une partie, voire même la majorité de ces paiements revêtait toutefois une forme non monétaire. Et même lorsque, dans les sources écrites, on mentionnait la monnaie, il ne s’agissait pas toujours de monnaies réelles. La monnaie ne servait souvent que d’unité de valeur, tandis que le paiement se faisait en une autre monnaie, en métal précieux ou en

¹¹ J. Werner, *Fernhandel und Naturalwirtschaft im östlichen Merowingerreich nach archäologischen und numismatischen Zeugnissen*, dans: *Moneta e scambi nell’alto medioevo*, Settimane di studio del Centro Italiano di Studi sull’alto medioevo, VIII, Spoleto 1961, p. 590 s., et la discussion, p. 695 s.

¹² S. Suchodolski, *Est-ce que les Burgondes ont été forcés d’accepter l’or au poids?*, *Quaderni ticinesi. Numismatica e antichità classiche*, XX, 1991, p. 247–251.

nature. On le voit nettement à la lecture des *Leges*, des formulaires de vente ou des testaments.

Bien entendu, les monnaies étaient utilisées également pour des opérations d'achat et de vente. Les sources écrites nous font le plus souvent connaître des transactions plus importantes, concernant la terre, les objets précieux, les habits et même les denrées alimentaires, mais en gros, et dont le chiffre se montait à des dizaines ou des centaines de *solidi*. Les partenaires étaient les souverains, les grands et leurs familles, les représentants de la hiérarchie de l'Église, les monastères.

Ce n'est que d'une façon marginale que nous apprenons que le prix d'un boeuf atteignait 3 *aurei* et celui d'un valet s'élevait à 12 *aurei*. Mais on nous dit aussi qu'avec de la monnaie on pouvait acheter des vêtements et de la nourriture, ou encore on parle de *parvum pecuniae* et d'*argentei* servant à acheter des vivres.

Même les enfants possédaient de la menue monnaie, comme il ressort du récit fait par l'inestimable Grégoire de Tours, d'un pieux diacre qui tout enfant donnait déjà de la monnaie aux pauvres (*Hist. Fr.* VIII, 15). L'anecdote de l'escroc qui acheta du vin pour un *tremissis* et qui après l'avoir coupé d'eau, en revendait au prix d'*argentei*, nous informe de la vente de vin au détail.

Si les grosses opérations étaient réalisées par les marchands, souvent étrangers, lors des foires, les populations achetaient les produits de subsistance sur les marchés. Ces derniers existaient sûrement dans les cités épiscopales et sans doute aussi dans les ports, les *castra* et au moins une partie des *vici*.

On pouvait emprunter de la monnaie à intérêt et s'enrichir en la maniant adroitement. Grégoire de Tours rapporte que Desiderius, évêque de Verdun pria le roi Théodebert I^{er} de prêter aux habitants de sa ville de l'argent qu'ils rendraient *cum usuris legitimis*. La somme ainsi obtenue de 7000 *aurei* leur servit à réaliser des opérations commerciales avantageuses grâce auxquelles ils parvinrent à la fortune (*Hist. Fr.* III, 34).

Il n'y a aucun doute que le développement de la monnaie dans les échanges était plus notable dans les villes, en particulier dans les grandes cités. C'est le Midi qui tenait la première place avec le plus grand centre urbain de la Gaule, Marseille. C'est là que les échanges commerciaux étaient les plus animés, c'est là que se trouvait le plus grand atelier monétaire, et enfin c'est là seulement que circulait, à côté de la monnaie d'or, une monnaie locale en bronze. Il y existait donc un système monétaire analogue au système de Bas-Empire et au système byzantin.

Il n'y a rien d'accidentel dans le fait que les rois mérovingiens se servaient des ressources fournies par les riches régions sud et ouest du pays pour doter leurs fondations établies dans le nord de l'État, plus pauvre mais qui leur tenait davantage à coeur. L'abbaye de Saint-Denis bénéficiait des tonlieux perçus à Marseille et l'abbaye de Corbie, de ceux de Fos-sur-Mer. Les paysans ne participaient aux échanges que rarement et en qualité de vendeurs plutôt qu'en celle d'acheteurs. Ils devaient en effet se procurer la monnaie nécessaire pour régler les impôts.

Le degré de développement de la monnaie dans les échanges ne dépendait pas seulement de la zone géographique et du lieu, mais encore variait selon le temps. Il était plus élevé au VI^e qu'au VII^e siècle. Ce n'est que dans la première période qu'on a émis en même temps deux sortes de monnaies d'or de valeur nominale différente ainsi que des monnaies d'argent et de bronze. Ce n'est qu'à cette même époque qu'a pu circuler de façon générale la monnaie de bronze romaine du IV^e siècle, et parfois aussi antérieure et postérieure.

Pendant la plus grande partie du VII^e siècle la seule monnaie restée en circulation fut le *tremissis* d'or qui, en dépit d'une dévaluation progressive, a conservé une valeur relativement élevée. Quelle était exactement cette valeur, nous ne le savons malheureusement pas. On estime que vers le milieu du V^e siècle les frais annuels de subsistance d'un soldat romain se montaient à 4 *solidi*. Ainsi, un *tremissis* permettait de subsister pendant un mois entier. Même si nous admettons que la monnaie d'or mérovingienne contenant une addition considérable d'argent avait un pouvoir d'achat réduit, celui-ci devait de toute façon être assez grand. Cela atteste le mieux l'échelle des opérations réalisées dans ce temps.

On voit que le besoin de disposer de menue monnaie ne se faisait pas sentir. La situation a changé dès le dernier quart du VII^e siècle avec l'apparition du denier d'argent dont la valeur était 40 fois plus petite que celle de l'ancien *solidus*, et donc 13 fois plus petite que celle d'un *tremissis*¹³.

La disparition de la circulation du *tremissis* d'or, qualifié de fossile hérité du système romain, fut sans doute un fait significatif. Elle ne constitue cependant pas une coupure importante entre la monnaie de l'antiquité et celle du moyen âge. Bien entendu, la chute de l'Empire romain d'Occident, datée conventionnellement de 476, ne marque pas non plus une telle coupure.

En Gaule, de même qu'en Italie, le changement s'est produit à peu près un siècle plus tard (seconde moitié du VI^e siècle) avec la disparition de toutes les unités monétaires plus petites, ce qui marquait la chute de tout le système romain.

Tout ce dont il a été question auparavant se rapporte aux fonctions économiques des monnaies. Toutefois, comme je l'ai déjà dit au début, il n'y a aucun doute qu'elles aient aussi été utilisées à des fins d'expression politique, de culte, à des fins magiques et comme ornements. Les souverains se sont servis en effet des types de leurs monnaies pour manifester leur pouvoir. Cette fonction est toutefois absente dans les émissions plus anciennes qui imitaient strictement les modèles byzantins et avaient un caractère purement économique. C'est seulement avec le temps que sont apparus sur les coins des éléments qui devaient rehausser le prestige du roi et faire valoir sa politique. Il s'agissait en particulier du nom, de

¹³ Voir J. Lafaurie, *Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Villaine) rédigé par Maurice Prou et Etienne Bougenot. Édition de 1907 avec de nouveaux commentaires et attributions*, Paris [1981].

la titulature et de l'effigie qui évoquait, non sans préméditation, les effigies impériales¹⁴.

Le meilleur exemple en est fourni par les *solidi* de Théodebert avec l'épithète VICTOR (fig. 5–6) ainsi que sa devise PAX ET LIBERTAS. Par un heureux concours de circonstances, les conclusions découlant du matériel numismatique se trouvent confirmées par la relation absolument exceptionnelle et universellement connue de Procope de Césarée qui s'indigne de voir le roi des Francs violer le monopole impérial en matière de monnaie d'or :

„Maintenant ils (sc. les rois germains) président aux jeux équestres dans l'amphitêâtre d'Arles, et ils frappent, avec l'or de la Gaule, des sous sur lesquels ils ont placé non la tête de l'empereur romain, mais leur propre effigie. Et cependant le roi de Perse, qui a toute liberté pour sa monnaie d'argent, n'oserait imprimer son image sur des pièces d'or; c'est un droit qui lui est interdit de même qu'à tous les autres rois des Barbares; chose d'autant plus remarquable qu'il a l'or à discrétion, mais il ne pourrait faire accepter cette monnaie par les peuples avec lesquels ses sujets font le commerce, quand bien même ces peuples seraient étrangers à l'empire romain. Ce que les Perses n'auraient osé faire, les Francs y ont réussi en Gaule” (*De bello gothico* III, 33; cf. Prou, *Les monnaies mérovingiennes*, p. XXXs.).

La fonction cultuelle des monnaies est le mieux connue par la coutume de déposer dans les tombes aussi bien des pièces isolées que des trésors entiers. Il est toutefois permis de conjecturer que certaines monnaies trouvées isolément ont pu elles aussi se trouver sur la surface ou sous terre non pas par hasard, perdues par leurs propriétaires, mais jetées ou enfouies sciemment à des fins magiques ou cultuelles.

Pour se prononcer sur cette question avec plus de certitude, il faudrait connaître le lieu exact de découverte, les circonstances et le contexte archéologique des trouvailles. Il faudrait donc consacrer une attention particulière aux exemplaires découverts dans les fondations des édifices, au fond de la mer, des rivières, des lacs, etc., ou dans des champs sans traces d'habitat. En effet, il semble peu probable que les monnaies d'or, en particulier celles qui étaient plus grandes, aient été souvent perdues et qu'en cas de perte, on n'ait pas entrepris de les retrouver.

Une autre manière, mais qui sans doute n'était pas la dernière, d'utiliser les monnaies consistait à les convertir en ornements. On le faisait ou bien de la façon la plus simple, en perçant la monnaie, ou bien en y ajoutant une bélière, voire même une monture entière. Il n'est pas exclu que ces bijoux fussent un signe de pouvoir ou de prestige ou encore que leur port eût une signification magique. Ceci se rapporte également à divers ornements monétiformes dont Peter Berghaus est actuellement le meilleur spécialiste¹⁵.

¹⁴ S. Suchodolski, *Les débuts du monnayage dans les royaumes barbares*, dans: *Mélanges de numismatique, d'archéologie et d'histoire offerts à Jean Laffaurie*, Paris 1980, p. 249–256.

¹⁵ Cf. P. Berghaus, *Münzfibeln*, dans: E. Wamers, *Die frühmittelalterlichen Lesefunde aus der Löhrrstrasse (Baustelle Hilton II) in Mainz*, (Mainzer Archäologische Schriften, Bd. I), Mainz 1994, p. 106–115.

Il faut dire enfin que, parfois, les bijoux confectionnés avec des monnaies changeaient une fois de plus de fonction et étaient remis en circulation. Nous le déduisons de leur présence dans les trésors parmi les monnaies et d'autres objets en métaux précieux.

En guise de récapitulation, je voudrais répéter que l'usage qu'on a fait de la monnaie à l'époque mérovingienne fut très diversifié et que ses fonctions économiques qui semblent les plus évidentes, sont loin d'avoir été les seules.

STANISŁAW SUCHODOLSKI

UŻYTKOWANIE MONET W CZASACH MEROWINGÓW

(Streszczenie)

Badania nad monetą merowińską koncentrowały się dawniej głównie na rejestracji, klasyfikacji oraz określaniu miejsca i czasu wybita poszczególnych egzemplarzy i typów monetarnych. Dopiero od półwiecza większą uwagę poświęca się mennictwu, a także funkcjom pełnionym przez monety. Można o tym wnioskować na podstawie nielicznych źródeł pisanych i samych monet. Były one bite w ciągu około 250 lat, od ok. 500 do ok. 750 r. Dzieli się je na 3 okresy: 1/ monety z tytułaturą cesarską lub królewską — ok. 500–587 r. (ryc. 1–6); 2/ monety złotej sygnowanej przez mincerzy — ok. 587–670 (ryc. 6, 7) i 3/ monety srebrnej — ok. 670–750 r. (ryc. 9–12). Tylko w pierwszym z tych okresów emitowano pełny zestaw nominalów: złote solidy (ryc. 1, 4, 8), stanowiące ich trzecią część triensy albo tremissy (ryc. 2, 5, 6), rzadkie argenteusy (ryc. 3) i sili-kwy srebrne oraz brązowe nummi. W drugim okresie dominowały złote triensy (ryc. 7), a w trzecim srebrne denary (ryc. 9–12).

Ze względu na emitentów wyróżnia się monety królewskie (ryc. 4, 5, 8, 9), „miejskie” (ryc. 6, 7, 11), kościelne (ryc. 12) i prywatne. Wszystkie one były w powszechnym użyciu, a to dzięki gwarancjom udzielanym przez tych emitentów, głównie przez mincerzy. Pełniły one przede wszystkim funkcje ekonomiczne. Ich rola była jednak ograniczona ze względu na dużą wartość, zwłaszcza złotych solidów i tremissów. Mniejsze nominały w postaci monet srebrnych i brązowych bito tylko w początkach mennictwa merowińskiego, kontynuując jeszcze tradycje antyczne. Znacznie wygodniejsza w użyciu moneta srebrna pojawiła się dopiero pod koniec epoki merowińskiej, tym razem zastępując monetę złotą.

Monety służyły do płacenia podatków, ceł i kar, ale też do większych zakupów, wynagradzania za pracę lub służbę, tezauryzowania i wszelkiego rodzaju donacji. Jak obieg ten wyglądał w praktyce, informuje analiza znalezisk: ok. 60 skarbów i ponad 1000 znalezisk pojedynczych.

Monet używano również do manifestacji politycznej (zwłaszcza w pierwszym okresie, ryc. 4, 5) i religijnej, do celów magii (dary grobowe) i jako ozdoby. Szerzej na ten temat pisałem w pracy: *Moneta i obrót pieniądzy w Europie Zachodniej*, Wrocław 1982, s. 122–161.

L'adresse de l'auteur:

Institut d'Archéologie et d'Ethnologie de l'Académie Polonaise des Sciences,
Al. Solidarności 105,
PL 00-140 Warszawa
e-mail: suchodol@iaepan.edu.pl



1



2



3



4



5



6

Fig. 1. Solidus Franc à la titulature d'Anastase (491–518), 20 mm

Fig. 2. Tremissis Franc à la titulature d'Anastase (491–518), 13,5 mm

Fig. 3. Imitation d'un argenteus au nom d'Anastase déformé, VI^e s., 15 mm

Fig. 4. Solidus de Theodebert I (534–548), 20 mm

Fig. 5. Tremissis de Theodebert I, 13,5 mm

Fig. 6. Tremissis au nom de Maurice Tibère (582–602) à la légende: + *Vienna — de officina Laurenti*, 13,5 mm



Fig. 7. Tremissis d'*Eligius monetarius* émis à Paris (ca 625–641), 12 mm
 Fig. 8. Solidus de Childéric II (662–675) émis à Marseille, 22 mm
 Fig. 9. Denarius de Childéric II (662–675) émis à Tours, 14 mm
 Fig. 10. Denarius du maire du Palais Ebroïn (ca 658–673), 11,5 mm
 Fig. 11. Denarius du monétaire Godobrandus frappé à Sens, 13 mm
 Fig. 12. Denarius de l'évêque Sigofredus émis à Paris (ca 690–692), 10 mm
 Fig. 13. Plaque d'argent, carrée — flans monétaire? (trésor de Bais, ca 740), 1,52 g, 10 × 10,5 mm
 Échelle 2:1. Nos 1–5, 7, 9, 12 — Bibliothèque nationale, Cabinet des médailles, Paris (clichés de Michel Dhénin); Nos 6, 8, 10, 11, 13 — Staatliche Museen zu Berlin, Münzkabinett